

**CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT
POUR LES «COMPAGNIES A RAYONNEMENT SUPRAREGIONAL ET
INTERNATIONAL»
PERIODE 2021-2023**

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)

représentée par

Sami Kanaan,

Conseiller administratif chargé du Département de la culture et de la transition numérique

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par

Thierry Apothéloz

Conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Philippe Bischof, Directeur, et

Felizitas Ammann, Responsable Arts de la scène

L'association *Melk Prod. (ci-après la Compagnie)

représentée par

Marco Berrettini, Directeur artistique, et

Pauline Coppée, Chargée de production

Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, la Ville de Genève et le Canton de Genève, considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien à la création d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres

et constatant le succès des projets menés en ce sens depuis la signature des premières conventions de soutien conjoint en 2006,

réitèrent leur attachement au principe des conventions de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de théâtre et de danse.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionneuses à l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis en parallèle des soutiens accordés par d'autres institutions publiques et privées.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les associations et compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

2

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire au soutien apporté par la Ville et le Canton. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations à l'étranger des compagnies considérées.

Vu

- La loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1),
- Les art. 60 et ss du Code civil suisse (CCS),
- La loi cantonale sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (RSG D 1 11),
- La loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013 (RSG C 3 05),
- La loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2^{ème} train) (LRT-2), du 1^{er} septembre 2016 (A 2 06),
- Le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195),
- Les statuts de la compagnie (annexe 3).

Vu

- Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- Que la Compagnie répond aux conditions suivantes:

- une production régulière de spectacles,
- une structure d'organisation permanente,
- l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit:

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle:

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 : Engagements des subventionneurs

2.1 Engagement financier de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 70'000.- CHF.

Les subventions seront versées sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

3

Les subventions seront versées en deux tranches : 75% du montant annuel en janvier et 25% en juillet.

2.2 Engagement financier du Canton

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000.- CHF.

Les subventions ne sont accordées qu'à titre conditionnel. Le montant peut être modifié par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Les subventions seront versées en deux tranches : 50% du montant annuel en janvier et 50% en juillet.

2.3 Engagement financier de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie à l'étranger par une contribution annuelle de 70'000.- CHF versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année. La contribution est une participation aux frais de diffusion et de tournées à l'étranger.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia

- pour des tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse,
- pour des projets propres de la Fondation ou de ses bureaux de liaison.

2.4 Bénéficiaire direct

La Compagnie est le bénéficiaire direct de l'ensemble de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

2.5 Subventions en nature

La Ville et le Canton peuvent faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

Article 3 : Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies des Arts de la scène ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une entité subventionneuse peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

Il n'y a pas de garantie solidaire des instances subventionneuses quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

4

Article 4 : Engagements de la compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs, et une stratégie de tournées à l'étranger.

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible.

4.3 Tournées

La Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations de facteurs supplémentaires tels que la spécificité de l'œuvre, la renommée des lieux d'accueil, la visibilité, le nombre de spectateurs, mais aussi de la stratégie de tournée formulée par la Compagnie.

4.4 Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionneuses.

La Compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, prix, etc.).

4.5 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard

- à la fin du mois d'avril 2022 (pour l'année 2021)
- à la fin du mois de février 2023 (pour l'année 2022) Les documents peuvent être remis en l'état pour la séance d'évaluation.
- à la fin du mois d'avril 2024 (pour l'année 2023)

à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- tableau de bord (annexe 4),
- formulaire de tournées (annexe 5),
- principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés et révisés en conformité avec la directive transversale du Canton,
- dossier de presse et, si possible, captation des dernières créations.

5

4.6 Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.5 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 57 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le bénéficiaire conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Révision

La Ville, le Canton et Pro Helvetia procèdent à leur propre contrôle des états financiers de la Compagnie et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

4.8 Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique ;
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités) ;
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi que plan de financement.

Chaque partie s'engage à communiquer aux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la Compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionneuses qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

Pro Helvetia est l'interlocutrice de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention qui concernent les trois subventionneurs.

Les parties de la convention s'efforceront de se rencontrer toutes ensemble une fois par année pour un échange d'informations.

6

4.9 Promotion des activités

La Compagnie s'engage à faire figurer de manière visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention «Subventionné par la Ville de Genève et le Canton de Genève, et avec le soutien de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture ». Les logos et armoiries des parties subventionneuses doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

4.10 Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses voir annexe 1).

4.11 Développement durable

La Compagnie veillera, dans sa gestion, à respecter au mieux les principes du développement durable.

4.12 Gestion du personnel

La Compagnie est tenue d'observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

La Compagnie s'engage à respecter le principe de l'égalité entre femmes et hommes et à l'intégrer à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines.

La Compagnie s'engage à mettre en place des mesures visant à lutter contre les discriminations et le harcèlement et à en assurer le suivi.

Article 5 : Evaluation

Début 2023, dernière année de validité de la convention, la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie procéderont ensemble à une évaluation des exercices 2021 à 2022 ainsi que des éléments connus de 2023. Les parties se baseront sur le formulaire d'évaluation (annexe 6) qui devra être remis à la fin du mois de février 2023 au plus tard. Ce formulaire servira également de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques, objectifs de production et de tournées et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'activité de la Compagnie.

7

Elle tiendra également compte des contextes économique, sanitaire et artistique aux niveaux international, fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 6 : Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La séance d'évaluation commune entre les subventionneurs et la Compagnie sera organisée avant la fin du mois de mars 2023.

Une mise au concours publique des conventions de soutien conjoint pour la période suivante sera organisée par la Ville et le Canton de Genève. Les décisions seront communiquées à Pro Helvetia avant la mi-avril 2023. La décision de Pro Helvetia sera prise avant fin juin 2023.

Article 7 : Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'une des parties avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, moyennant avis préalable, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionneuses ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme s'il s'avère que les bases du contrat ne peuvent être respectées ; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 par signature des parties.

Fait à Zurich, le 3.3.21..... en quatre exemplaires originaux.

8

Pour la Ville de Genève :



Sami Kanaan
Conseiller administratif

Pour le Canton de Genève



Thierry Apotheloz
Conseiller d'Etat

Pour Pro Helvetia :



Philippe Bischof
Directeur



Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène

Pour l'Association Melk Prod :



Marco Berrettini
Directeur artistique



Pauline Coppée
Chargée de production

Annexe 1

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :

<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

- <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/mise-disposition-logo> www.ge.ch/culture
- www.prohelvetia.ch/downloads

Adresses, contacts et coordonnées bancaires/postales:

Pour la Ville de Genève :

Coré Cathoud
Conseillère culturelle
Département de la culture et de la transition numérique
Case postale 10
1211 Genève 17
core.cathoud@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 05

Pour le Canton de Genève :

Thylane Pfister
Conseillère culturelle
Office cantonal de la culture et du sport
Département de la cohésion sociale
Chemin de Conches 4
1231 Conches
thylane.pfister@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 82

Pour Pro Helvetia :

Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène
Hirschengraben 22
8024 Zurich
Tél. : 044 267 71 63
fammann@prohelvetia.ch

Pour l'Association Melk Prod:

Pauline Coppée
c/o Tutu Production
Case postale 264
1211 Genève 8
pauline@tutuproduction.ch
022 310 07 62

Compte :

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Nom et adresse du bénéficiaire :

Association Melk Prod. / Marco Berrettini

Case postale 264

1211 Genève 8

IBAN : CH0509000000173840158

Banque : PostFinance AG

Swift : POFICHBEXXX

Annexe 2:

Projet artistique, stratégie de tournées et plan financier 2021-2023

Annexe 3:

Statuts de la compagnie

Annexe 4:

Tableau de bord

Annexe 5 :

Formulaire de tournée

Annexe 6 :

Formulaire pour l'évaluation conjointe 2021-2023

10

SOMMAIRE

Association *MELK PROD.

MARCO BERRETTINI

Convention de soutien conjoint 2021 – 2023

P3 > *Melk Prod. / Marco Berrettini
En quelques mots

P6 > La stratégie de diffusion

P10 > Les créations 2017 – 2019

P14 > Les créations 2021 – 2023

P21 > Les collaborateurs

P25 > ...Dans la presse

***Melk Prod. / Marco Berrettini**

EN QUELQUES MOTS

Le travail de la compagnie *Melk Prod. est présent en Europe depuis une trentaine d'années. Marco Berrettini est clairement repéré et reconnu pour la qualité et l'originalité de son travail chorégraphique. La compagnie a su se renouveler au fil des années tant sur le plan artistique que sur le plan de la production. Elle évolue au sein d'un contexte financier sain et sérieusement suivi.

> Les échos des publics et des médias

Ces trois dernières années, *Melk Prod. a bénéficié de bons échos auprès de la presse nationale et internationale. Libération, Le Courrier, Le Temps, Mouvement, La Terrasse, I/O Gazette, Sceneweb, inferno.....ont suivi les différentes créations et tournées. Les publics ont eux aussi répondu présents. Les retours sur les projets ont été élogieux. *iFeel4* (création 2017) et *Sorry, do the tour.Again!* (re-création 2019) qui sont deux spectacles « familiaux » connaissent des critiques spontanées du grand public très investis et dithyrambiques. Par ailleurs, Marco Berrettini est très souvent sollicité pour des programmes de formation à travers l'Europe à Bruxelles, Genève, Turin, Marseille, Paris, Sofia....

> La diffusion

Les nombreux accueils en résidence et les apports en coproductions sont des éléments révélateurs de la reconnaissance et de l'assise institutionnelle de *Melk Prod.

Entre 2017 et 2020, nous avons rassemblé dix-sept apports en coproduction nationaux et internationaux (12 coproducteurs entre 2017 et 2019). La Comédie de Genève, Le festival d'Automne à Paris, ADC de Genève, Charleroi Danse à Bruxelles, Le Centre Dramatique National des Amandiers à Nanterre, CCN de Montpellier, Impulstanz à Vienne, Arsenic de Lausanne, BIT Teatergarasjen en Norvège... sont parmi les partenaires fidèles.

La compagnie est régulièrement en résidence à l'Arsenic de Lausanne, ADC de Genève, CCN de Montpellier, Pôle Sud – CDCN de Strasbourg, Tanzhaus à Zurich, Centre National de la Danse à Pantin, CCN de Caen....

Ces trois dernières années, la compagnie a assuré 51 représentations dans 22 lieux et 9 pays. Trois créations on vu le jour dont deux pièces de groupe. Nous sommes ravis de la qualité et de la diversité de ces projets, de l'effervescence au sein de la compagnie mais aussi de la curiosité et de la confiance des programmateurs et des publics.

Entre 2021 et 2023, nous prévoyons trois créations : un trio en 2021, une pièce de groupe en 2022 et un solo en 2023. Là aussi, des partenaires prestigieux accompagneront les projets. Nous visons un minimum de 4 à 5 coproductions nationales et internationales par projet, comme c'est le cas depuis trois ans au sein de la compagnie.

> La structuration

Les activités fleurissent depuis 4 ans, entretenues par un travail artistique exigeant et reconnu mais aussi par un travail de prospection internationale dynamique et sensible.

Nous savons que les projets de *Melk Prod. nécessitent des forces de travail renouvelées au regard de l'ampleur des activités en production et administration mais aussi face au travail de prospection qu'elles nécessitent. *Melk Prod. a besoin d'un apport financier plus pérenne et plus conséquent. La compagnie est reconnue pour la qualité de son travail artistique, elle est par ailleurs en mesure de monter des productions en s'entourant de partenaires institutionnels variés et prestigieux, mais ses revenus ne sont pas suffisants pour assurer des conditions de travail nécessaires au maintien de la qualité de son travail en diffusion, administration et production.

Les trois dernières années et les trois prochaines, ont des budgets conséquents et le pourcentage de travail que nous arrivons à rémunérer actuellement ne dépasse pas les 60% annuel ce qui est trop peu et met en péril la suite de cette belle lancée. En effet, le contexte financier de la compagnie permet de rémunérer un seul poste à 60% pour la production, l'administration et la diffusion. Ce taux de 60% est le maximum. En effet, selon les apports financiers, ce pourcentage est fluctuant. C'est en ce sens que nous avons le plaisir de solliciter une aide plus structurante afin d'assurer les différents engagements pris sur les trois années à venir.

Cet accompagnement nous permettrait de :

- Entretien et consolider le travail de diffusion et de développement en rémunérant un temps de travail plus élevé. Approfondir un travail de prospection continu sur le territoire suisse et international.
> *Un poste à 60% dédié à la diffusion.*

- Augmenter le temps de travail nécessaire en production et administration au regard de la diversité des partenaires, des sources de revenus, du nombre de tournées grandissant.
> *Un poste à 60% dédié à l'administration et à la production.*

- Mettre en place un fonds de fonctionnement pour rémunérer le temps de travail de Marco Berrettini dédié au développement de la compagnie et assurer le financement de sa rémunération annuelle (pour la création, la formation et la prospection).

***Melk Prod. / Marco Berrettini**

LA STRATEGIE DE DIFFUSION

> LES TOURNEES 2017 – 2020

2020 : 16 représentations dans 7 lieux

Du 29 au 31 janvier	No Paraderan	Théâtre des Amandiers, Nanterre, France
1er février	No Paraderan	Théâtre des Amandiers, Nanterre, France
24 mars	Sorry, do the tour. Again!	Pôle Sud, CDCN, Strasbourg, France
Du 27 au 29 mars	No Paraderan	Festival Programme Commun. Arsenic, Suisse
1er avril	No Paraderan	Les Halles de Schaerbeek, Festival Legs, Bruxelles Belgique
6 et 7 août	No Paraderan	Festival Impulstanz, Vienna, Autriche
Du 10 au 12 juillet	DisKO	Festival de la Cité, Lausanne, Suisse
17 & 18 novembre	My soul is my Visa	Ménagerie de Verre, Paris, France

2019 : 18 représentations dans 8 lieux

12 janvier	My soul is my Visa	Charleroi Danse, La Raffinerie, Belgique
Les 6 et 7 février	My soul is my Visa	Swiss Dance days, Suisse
10 février	iFeel4	Festival Escenas do cambio, Espagne
Du 30 mai au 2 juin	Sorry, do the tour. Again!	Arsenic, Lausanne, Suisse
Du 3 au 5 octobre	Sorry, do the tour. Again!	Festival d'Automne à Paris, France
20 octobre	iFeel2	Fierce festival, Birmingham, Angleterre
22 novembre	iFeel4	DNK, Sofia, Bulgarie
Du 16 au 20 décembre	Sorry, do the tour. Again!	Comédie de Genève, Suisse

2018 : 14 représentations dans 6 lieux

Du 7 au 11 février	My soul is my Visa	Le Galpon, Genève, Suisse
Les 16 & 17 mai	My soul is my Visa	Rencontres chorégraphiques int. de Seine-Saint-Denis, Montreuil, France
Du 30 mai au 3 juin	My soul is my Visa	Arsenic, Lausanne, Suisse
1er juillet	iFeel2	Fest.Extension Sauvage, Combourg, France
17 & 18 octobre	iFeel2	Marseille Objectif Danse, Marseille, France
18 novembre	iFeel2	Teatro di Roma, Rome, Italie

2017 : 19 représentations dans 8 lieux

Du 22 au 26 février	iFeel4	ADC Geneva, Suisse
15 & 16 mars	iFeel4	Centre National de la Danse, Pantin, France
21 mars	iFeel2	CCN Montpellier, France
Du 7 au 9 avril	iFeel4	Arsenic, Lausanne, Suisse
13 septembre	iFeel2	BIT Teatergarasjen, Bergen, Norvège
15 & 16 septembre	iFeel4	BIT Teatergarasjen, Bergen, Norvège
20 & 21 septembre	iFeel4	Bastard Festival, Trondheim, Norvège
24 & 25 octobre	iFeel4	Danae Festival, Milan, Italie
12 décembre	iFeel2	Concertgebouw, Bruges, Belgique

> LES TOURNEES 2021 – 2023

2021 (en cours)

- Première : **Music All** - Du 21 au 25 avril 2021 - Arsenic Lausanne – Suisse

- **Sorry, do the tour. Again !** – 16 et 17 mars – Scène nationale de Besançon – France

- **No Paraderan** – 6 et 7 mai – Nouvelle Comédie de Genève – Suisse

- **Music All** - Du 11 au 15 mai 2021 – Pavillon de la Danse, Genève – Suisse

- **Music All** – juillet 2021 – Festival d'Avignon – France

- **Music All** – Automne 2021 – Festival d'Automne à Paris – France

- **No Paraderan** – juin 2021 - Festival Latitudes Contemporaines, Lille – France

- **Music All** – Automne – Théâtre Garonne - France

- **Music All** – Automne - Les 13 vents, Centre Dramatique National – Automne – Théâtre Garonne - France

En 2021, *Music All*, co-création de Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle et Jérôme Marin verra le jour avec une première à l'Arsenic de Lausanne. Ce projet est très attendu et suscite une vive curiosité des institutions, des publics et de la presse car il rassemble trois figures charismatiques du spectacle vivant en Europe.

En 2022, Marco Berrettini créera *Out of the blue* une chorégraphie musicale avec 8 interprètes, un orchestre et une chorale. Cette pièce approfondie son travail autour de la musique live en dialogue avec la danse. Pour ce projet, nous avons pu rencontrer Monsieur Cahn, du Grand Théâtre de Genève qui nous a conseillé des partenaires en Suisse Romande pour le travail musical. Par ailleurs, nous allons candidater auprès du Label+ Romand pour ce projets aux dimensions exceptionnelles.

En 2023, Marco Berrettini se concentrera sur *Dansabarbe*, un solo interprété par lui même. Cette création interroge et déconstruit l'histoire de la danse.

*Melk Prod. est entourée de nombreux partenaires nationaux et internationaux qui lui font confiance et qui l'accompagnent en production et diffusion. Les années à venir sont stimulantes car les lieux d'accueil sont prestigieux et donc porteurs pour la compagnie. En 2022 et 2023, les plannings ne sont pas encore arrêtés et nous sommes en cours de montage de production. Nous visons un minimum de 4-5 coproducteurs comme c'est le cas depuis 3 ans pour la compagnie. Par ailleurs, nous savons qu'en 2021 et 2022, le projet *Music All* tournera à travers l'Europe. En effet, de nombreux partenaires se sont montrés très intéressés par ce projet et nous imaginons que les représentations au Festival d'Avignon seront un tremplin pour la compagnie (le Festival d'Avignon est intéressé et donnera son avis définitif en juin 2020). Les créations 2022 et 2023 sauront elles aussi trouver des partenaires. La compagnie rend attentif tout un réseau de partenaires Suisses et européens depuis plusieurs années et plus particulièrement ces 4 dernières années.

> En 2020, Marco Berrettini est en résidence pendant 1 an à la Ménagerie de Verre à Paris, il y travaille pour ses propres projets et y organise des workshops et des cartes blanches où il invite des jeunes compagnies à présenter leur travail. Nous profitons de cette forte visibilité de *Melk Prod. pour poursuivre le travail de diffusion et construire en partie les prochaines productions.

> Marco Berrettini sera interprète dans la prochaine création de Michel Schweizer en 2021 et il est interprète dans la création 2019 de la compagnie Zerep. Ces deux compagnies connaissent une vraie reconnaissance des publics, des professionnels et de la presse. Là aussi, la présence de Marco Berrettini dans ces projets, favorise et facilite le travail de diffusion de la compagnie *Melk Prod.

> La mise en place d'un poste en diffusion à 60% nous permettra d'affiner notre travail de prospection et nous savons que le nombre de tournées sera revu à la hausse via ce pourcentage.

> Préciser la diffusion en fonction des projets et des territoires. Quels projets pour quels territoires, quelles périodes ?

> Approfondir des collaborations et tendre vers plus de coproductions. En effet, nous savons que les coproductions sont de véritables cartes de visite pour la compagnie. Elles génèrent l'intérêt de nouveaux partenaires et elles assurent une belle visibilité via les pré-achats. Nous sommes en cours de négociation avec Le Festival d'Automne à Paris, Le Pavillon de la danse à Genève, La Comédie de Genève, le réseau des CDC en France, Le festival d'Avignon, L'Arsenic de Lausanne, Le Maillon, scène nationale de Strasbourg, Le Théâtre Garonne, Charleroi Danse, Les 13 vents - CDN de Montpellier....pour les projets à venir.

***MELK PROD. / Marco Berrettini**

LES CREATIONS 2017 – 2019

iFeel4

Création 2017

Distribution

Chorégraphie et danse Marco Berrettini
Musique Summer Music - Marco Berrettini et Samuel Pajand
Piano et chant Samuel Pajand
Scénographie et lumière Victor Roy
Costumes et accessoires Séverine Besson
Régie générale Pierre Montessuit
Administration et diffusion TutuProduction – Pauline Coppée
Production *MELK PROD. (CH) / Tanzplantation (F)

Coproductions

Association pour la Danse Contemporaine Genève – adc, BIT Teatergarasjen – Norvège / House on fire – Programme Culture de la Commission Européenne, Centre national de la danse, Pantin.

Soutiens

Ville de Genève, Pro Helvetia, Loterie Romande, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France – Ministère de la culture et de la communication, CORODIS, Fonds SSA

Résidences de création

ADC à Genève, TLH à Sierre, Montévidéo à Marseille, Mottatom à Genève, Centre National de la Danse, accueil en résidence, l'Abri - Genève

A l'Arsenic de Lausanne, Marco Berrettini insuffle corps et déraison à un balancement du mouvement archaïque, en contrepoint d'un chœur enfantin. Un joyau scénique et réflexif. iFeel4 s'ouvre sur une transe solo qui renoue de manière décalée avec les racines disco de Marco Berrettini, champion d'Allemagne de danse disco en 1979, et une choralité enfantine se détachant lentement du public. Sur des musiques sérielles et lyriques pop au contenu métaphysique et philosophique, composées au piano par Samuel Pajand, le chœur enfantin se met en marche, essaime, se regroupe, chante et revêt ponctuellement des masques rappelant la tragédie grecque baignant dans le culte des mystères primitifs traduit sous formes d'émoticônes facebook déclinés dans les teintes de l'aura humaine. Par touches successives, l'enfantin est ici une source d'énergie qui invite à partir, créer, penser.

De Hugo (l'appel à la barricade des Misérables par un peuple d'enfants trop souvent trahi et réprimé) à Rilke («Tu dois changer ta vie» pour rencontrer le sublime), en passant par Hesse («chacun de nous contient l'univers tout entier»), les influences sont multiples. Et c'est formidable d'intelligence, de celle qui s'est souvenue de son Sorry, do the Tour! (2002), pièce inspirée de l'Opening Night de Cassavettes, explorant le vieillissement, le temps qui passe, le désir de danse et l'envie des autres.

Ascèse mystique et soufiste

Après un duo en pas de côté et bustes dénudés (iFeel2) et les diagonales réinterprétées (iFeel3), voici une icône solitaire glissant un pas de côté, tournant à 360°. Le bassin est délicatement enfiévré de déhanchements funky groovy, les bras ramènent l'espace au performeur comme un cœur palpitant, son regard en forme de supplique adressée au public pour danser de concert. La forme et sa subversion tiennent de l'ascèse mystique et soufiste. Les mouvements varient à chaque tour leur rythme et amplitude, tendant vers une désespérance frénétique qui s'emballer sur elle-même, rapatriant de manière décélérée les lignes de corps de Travolta dans Saturday Night Fever. Une invite à l'autre qui procède par petites étapes psychologiques et physiques. **Bertrand Tappolet – Le Courrier, le 5 avril 2017**

My Soul is My Visa

Création 2018

Distribution

Idée et chorégraphie Marco Berrettini
Interprètes Nathalie Broizat, Sébastien Chatellier, Ruth Childs, Samuel Pajand, Anne Delahaye en alternance avec Caroline Breton
Scénographie et lumière Bruno Faucher
Costumes Olivier Mulin
Œuf Claire Mayet
Régie générale Bruno Faucher
Piano live – Tom Johnson, Nils Frahm, Meredith Monk, Olafur Arnalds, Bill Fay, Nina Simone, Erik Satie, Beth Gibbons, Curtis Mayfield
Administration et diffusion Tutu Production – Pauline Coppée

Coproductions

Charleroi Danse, Centre Chorégraphique de Wallonie-Bruxelles ; Arsenic, centre d'art scénique contemporain ; ICI-CCN de Montpellier, Pôle Sud-CDCN à Strasbourg
Accueil studio POLE-SUD - Centre de Développement Chorégraphique National – Strasbourg, ICI-CCN de Montpellier

Soutiens

Ville de Genève, Loterie romande, Pro Helvetia, Stanley Thomas Johnson Foundation, Fondation Ernst Goehner, Charleroi Danse – Centre Chorégraphique de Wallonie-Bruxelles, Fondation Suisse des Artistes
Interprètes, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France – Ministère de la culture et de la communication.

Résidences de création Mottatom à Genève, ICI-CCN de Montpellier, Pôle Sud-CDCN à Strasbourg

Résidences de création

Mottatom à Genève, le Galopon à Genève, Pôle Sud – CDCN de Strasbourg, CCN de Montpellier.

MARCO BERRETTINI, EXTASES TANTRIQUES

Le chorégraphe signe un sublime et aberrant manifeste hédoniste où les danseurs vibrent tel un seul corps extra sensible.

Soma, du grec ancien : le corps. Soma, du nom aussi de cette drogue de synthèse présentée comme un simple médicament aux citoyens du Meilleur des mondes, la dystopie d'Aldous Huxley, mais qui les plonge en fait dans un sommeil paradisiaque, du genre à désamorcer toute forme d'insubordination politique. Penser à cette substance flippante et merveilleuse peut aider à se figurer l'atmosphère qui se dégage du plateau de Marco Berrettini, une des plus complexes, baroques, qu'il nous aura été donné de voir chorégraphiée : celle d'une secte de danseurs extatiques, sorte de corps vibratiles inexorablement émus de l'aberrante communauté qu'ils forment, laquelle semble tout droit jaillie des décombres rétrofuturistes d'un film de SF des années 70 (moquette crème, combis argentées, piano noir). Dans la salle fusent des exclamations mi-rire mi-effroi à mesure que les danseurs pénètrent nos regards de leurs yeux énamourés, puisque l'hédonisme se teinte ici de monstrueux, la joie de mélancolie - ne semblent-ils pas donner toute leur énergie pour une dernière danse ? - sans que jamais la pièce ne délaisse sa valeur cardinale : celle du pur plaisir à communier comme un seul corps, de la même manière sur du funk ou sur Meredith Monk. La comparaison avec la drogue de Huxley ne tient pas longtemps cependant. Sauf à les considérer tragiquement abrutis, et ainsi à lire cette pièce comme la satire d'une génération dépolitisée, par exemple. On préférera la voir comme une farce tantrique très politique, dans ce qu'elle dit de la liberté des corps à pouvoir s'harmoniser, de leur aptitude à se rendre extra sensible aux autres, autant qu'aux plus infimes vibrations de l'air, des plantes et des sons. Sa façon de revendiquer le droit de s'en extasier, avec cette irréductible étrangeté, fait d'elle une pièce magistrale que l'on aimerait voir tourner après sa création aux Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis. **Libération, Eve Beauvallet, le 24 mai 2018**

Sorry, do the tour. Again !

Re-création 2019 – Une commande du Centre National de la danse de Pantin

Distribution

Direction artistique Marco Berrettini

Chorégraphie et interprétation Marco Berrettini, Jean-Paul Bourel, Bryan Campbell, Ruth Childs, Bruno Faucher, Chiara Gallerani, Milena Keller, Marion Duval, Natan Bouzy, Simon Cretoll

Et neuf petites ballerines classiques de 9 à 10 ans des villes des représentations

Musique Sylvester, Michael Jackson, Donna Summer et d'autres...

Lumières, scénographie, régie générale Bruno Faucher

Production *MELK PROD. / Tanzplantation

Administration / Diffusion Tutu Production – Pauline Coppée

Coproductions

CND – Centre National de la Danse Pantin (FR), Arsenic Lausanne (CH), Comédie de Genève (CH), Festival d'Automne à Paris (FR), Pôle Sud – CDCN de Strasbourg (FR)

Soutiens

Pro Helvetia, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France– Ministère de la culture et de la communication.

Résidences de création

Centre National de la danse de pantin et l'Arsenic de Lausanne.

La reprise de *Sorry do the tour* (créé en 2021 à Hambourg) est une commande du Centre National de la Danse de Pantin. Ces dernières années mon travail s'est penché sur des formes chorégraphiques minimalistes, explorant les pas de base de la Disco-Dance. C'est quasiment une tradition en danse contemporaine de se servir de matériaux appartenant au folklore afin de les mélanger à un langage chorégraphique plus abstrait venant de la danse classique et moderne. Ma dernière création essaie de revisiter le monde de la soul, du Funk, du mouvement du bassin qui accentue la descente plutôt que la remontée ; sans doute j'aimerais comprendre de quel mouvement archaïque notre Disco-Dance est l'héritière.

Remonter « Sorry, do the tour ! » me remplit de joie car il me semble revenir à la source de tous ces pas qui m'ont servi par la suite. La pièce fait remonter sur scène des anciens interprètes et de nouveaux.

« Sorry, do the tour. Again ! » est un concours de danse non-stop célébrant la dernière période d'égoïsme que furent les années 70 et 80. Au bout de la nuit les choses ne seront jamais plus pareil.

Marco Berrettini

***MELK PROD. / Marco Berrettini**

LES CREATIONS 2021 - 2023

Music All

Titre provisoire
Le 20 avril 2021 – Arsenic de Lausanne

Distribution

Conception, mise en scène & Interprétation Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle, Jérôme Marin
Lumières Patrick Riou
Régie générale Jérôme Masson
Régie son Vanessa Court
Production Diffusion, administration Fabrik Cassiopée et Tutu Production
Production déléguée Association Poppydog et *Melk Prod. / Tanzplantation

Coproductions (en cours)

Pavillon de la danse à Genève (CH), L'Arsenic - Lausanne (CH), Festival d'Avignon (FR), Festival d'Automne à Paris (FR), Le Manège de Reims (FR), CCN de Grenoble (FR), La rose des vents, scène nationale de Villeneuve d'Ascq (FR), Les 13 vents - Centre Dramatique National de Montpellier (FR).

Soutiens (en cours)



Par Marco Berrettini

Le rythme et la mélodie de chaque numéro de Music-hall et du spectacle entier sont les éléments de fiction qui distinguent la personne présente sur scène de ce qu'elle serait dans la vraie vie. Nous allons essayer de faire vaciller cette fine limite entre personnage public et personnage privé. Une ligne de séparation si fine où l'amateur pourrait se prendre pour une star et en même temps une star pourrait totalement oublier le public qui l'entoure. Ce no man's land où les carrières se brisent en un clin d'œil mais où aussi l'occasion se crée pour de parfaits inconnus d'accéder à des moments zarathoustréens.

MUSIC ALL est l'instant où des forces jaillissantes de l'inconscient envahissent les corps de nos interprètes pour leur faire faire des choses dont ils ne contrôlent plus la portée. Ce qui semblait une simple entreprise de loisir se transforme parfois en un destin tragico-comique. Rien ne semble plus maîtrisé et nos 3 interprètes n'auront plus le choix que de se laisser envahir et contaminer par les matériaux qu'eux-mêmes ont voulu traiter.



Par Jonathan Capdevielle

C'est l'envie d'une rencontre atypique entre trois artistes issus de la scène contemporaine qui est à l'origine du désir de créer cette pièce.

Marco Berrettini, Jérôme Marin et moi avons chacun une expérience forte de la scène aussi bien en tant que chorégraphe, que metteurs en scènes. Chacun est aussi interprète de ses propres pièces dans lesquelles la danse et le chant sont souvent convoqués. Nous avons en commun une attirance particulière pour le Music Hall. Ce show de variétés multiforme, nous semble propice à l'écriture d'une pièce sur la métamorphose et la destruction. Nous envisageons de mettre en scène notre vision du monde en exécutant un numéro de music hall sans fin, à l'intérieur duquel apparaîtront les désirs et les obsessions de

chacun. Une Whitney Houston sur la fin côtoie une interview de Marguerite Duras sur un escalier monumental sans issue, pendant qu'un cascadeur professionnel brûle en fond de scène. Ça brille, ça chute, ça se récupère dans un mouvement ininterrompu de personnages qui interprètent une pièce chorégraphique, théâtrale et musicale à l'écriture parfois improvisée.

<<<

Né en 1976, **Jonathan Capdevielle**, formé à l'École supérieure nationale des arts de la marionnette, est metteur en scène, acteur, marionnettiste, ventriloque, danseur et chanteur. Il participe à plusieurs créations, sous la direction, entre autres, de Lotfi Achour, Marielle Pinsard, David Girondin Moab, Yves-Noël Genod et Vincent Thomasset. Collaborateur de Gisèle Vienne depuis leurs débuts, il a été interprète dans presque tous ses spectacles.

Après avoir créé quelques événements/performances, il commence à développer son propre travail, qui mêle autofiction, récits et histoires intimes, en s'appuyant sur l'imitation et des références venues de la culture populaire. Ainsi il crée en 2007 la performance *Jonathan Covering* au Festival Tanz im August à Berlin, point de départ de sa pièce *Adishatz/Adieu*, créée en 2009. Avec *Saga* (2015), Jonathan Capdevielle ouvre un nouveau chapitre du récit autobiographique en travaillant sur des épisodes du roman familial. En 2017, dans le cadre son association au Quai d'Angers, il propose le *Cabaret Apocalypse*, projet pour lequel il invite des artistes professionnels et amateurs du territoire angevin de différentes disciplines, ainsi qu'un noyau d'artistes avec lequel il a l'habitude de travailler. Ses deux dernières pièces sont des adaptations : en 2017, *A nous deux maintenant*, adapté du roman *Un Crime* de Georges Bernanos, et en 2019 *Rémi*, d'après *Sans famille* d'Hector Malot. Jonathan Capdevielle est artiste associé au Centre Dramatique National d'Orléans et au Théâtre Garonne - Scène européenne, Toulouse.



Par Jérôme Marin

Le Music-Hall est le temple de la musique, des attractions visuelles, des comédies musicales, de la plume et de la paillette - il dévore et engloutit une multitude de disciplines artistiques, d'artisanat d'art et d'innovations techniques pour la scène - et il offre au public le temps d'un show sans cesse renouvelé, à la variété discutable, parfois prodigieuse, féérique, époustouffant, et parfois pathétique, mal imité ou défraîchi.

MUSIC ALL/TOUT... C'est tout cela que nous allons tenter de dévorer à notre tour... Questionnant la notion même du divertissement dans une longue métamorphose continue ; mais aussi sa monstruosité, en retournant, détournant, contournant, confrontant,

poétisant l'art et les codes même de ce Music-Hall. Nous interrogerons aussi notre place personnelle à l'intérieur de la pièce, de ce trio, mais aussi la place de l'artiste sur scène, d'une manière plus générale, avec des questions précises, telles que : Comment trouver le moyen de ne pas se faire attraper par la scène ? Pourquoi monter sur scène une fois de trop ? Comment ne pas échouer ? Comment ne pas s'échouer ? Qui est sur scène : l'artiste ou l'homme ?

<<<

Né à Orléans, Jérôme Marin a passé plusieurs années au Conservatoire National de Région d'Orléans. Son travail s'oriente rapidement vers le cabaret, surtout l'univers de Karl Valentin. De son envie de chanter naîtra en 2001 le personnage de Monsieur K., qui évoluera seul ou en collectif, et dont il écrit la plupart des chansons. Il travaille avec plusieurs compagnies sur différents projets comme comédien, dont *Entre les murs* d'après François Bégaudeau, mise en scène par François Wastiaux. Puis en 2011, il replonge dans l'univers du cabaret et travaille à plusieurs formes mêlant danse et chanson avec des chorégraphes tel que François Chaignaud, Daniel Larrieu, Marianne Baillot. En 2015, il participe à la ré-ouverture du cabaret parisien *Madame Arthur*, et prendra la direction artistique de sa troupe. En 2018, il reprend sa liberté pour imaginer ou participer de nouveaux projets toujours autour du cabaret et de la Chanson française, dont son rendez-vous parisien mensuel : le cabaret *LE SECRET*.

** Ce projet est co-porté par l'association de Marco Berrettini et celle de Jonathan Capdevielle, les frais de création sont donc répartis entre les deux structures (chaque partie porte la moitié du budget total de création).*

Out of the blue

Titre provisoire

Création 2022

Distribution

Livret, mise en scène et chorégraphie Marco Berrettini

Avec Volmir Cordeiro, Sébastien Chatellier, Philippe Chosson, Nathalie Broizat, Bryan Campbell, Aina Alegre, Chiara Gallerani, Ruth Childs

Musique Marco Berrettini, Samuel Pajand et Daniel Brandt en collaboration avec un orchestre et une chorale (la chorale est sollicitée par les lieux d'accueil)

Chef d'Orchestre en cours

Scénographie et lumières Bruno Faucher

Création objets de lumière Sylvie Fleury

Costumes Angèle Micaux

Direction technique Nicolas Barrot

Régie Son Felix Perdreaux

Régie Lumières Bruno Faucher

Administration et production Tutu Production - Pauline Coppée

Coproductions (en cours)

La Nouvelle Comédie de Genève, Arsenic de Lausanne, Le Maillon, scène nationale de Strasbourg (FR), Charleroi Danse - Bruxelles (BE), BIT Teatergarasjen - Bergen (NO), Nouveau Théâtre de Montreuil (FR)

Soutiens (en cours)

Conservatoire de la Vilette (France), Label + Romand...

* Pour ce projet nous allons candidater au soutien Label+ Romand. « Out of the blue » mobilise 8 danseurs, un chef d'orchestre, une chorale et des musiciens (classique et contemporain). Au regard du nombre d'intervenants dans le projet mais aussi au regard de la coordination et des temps de travail que ce projet requiert.

Un chef d'orchestre sera salarié par la compagnie en création et en tournée et c'est lui qui fera le lien avec les musiciens, la chorale et les lieux. Les théâtres qui accueilleront ce projet devront solliciter une chorale.

Dans le cadre de cette création, une collaboration avec un conservatoire sera mise en place. Suite au rendez-vous et aux conseils de Monsieur Aviel Cahn, nous avons contacté le Conservatoire de musique de Genève et Contrechamps. Au printemps 2020, nous irons à la rencontre du conservatoire de la Vilette.



D'après ma lecture de l'œuvre du compositeur Kurt Weill, les mots « Pièce avec chant » ou carrément « Pièce dansée avec chant » me semblent être le plus appropriés pour décrire le type d'œuvre que j'envisage mettre en scène, composer et chorégraphier.

Depuis des années je suis un fervent lecteur et spectateur des événements géopolitiques et scientifiques qui se déroulent dans le monde et je cherche, à travers ma prochaine création, une façon d'exprimer ces multiples théories et

philosophies que j'observe. Je voudrais écrire l'histoire de 8 savants qui se rencontrent afin d'échanger leurs visions d'un monde futur mais aussi leurs avis sur comment le monde fonctionne actuellement. Ces savants existent vraiment. Mon livret inclura le psychanalyste Carl Gustav Jung, le Biologue Rupert Sheldrake, l'écrivaine Marguerite Duras, la matérialiste Ayn Rand ainsi que des philosophes et scientifiques qui sont encore à définir.

En somme, je voudrais composer en collaboration avec les musiciens Samuel Pajand et Daniel Brandt et en collaboration avec un orchestre d'environ 12 musiciens et une chorale, une pièce dans laquelle chant, musique, théâtre et danse auraient la même place. À l'image de ma dernière création *My soul is my Visa*, dans laquelle tous les danseurs jouaient également du piano sur scène, les musiciens, chanteurs et danseurs dans *Out of the blue* auront la même importance et s'échangeront leurs places respectives.

Out of the blue né d'une envie de poursuivre la recherche d'une poésie ultime, où aucune forme d'art ne serait d'emblée supérieure aux autres, mais où la beauté naitrait d'une fonction que chacun de ses arts de la scène remplirait. *Out of the blue* sera le résultat de cette envie profonde. Une exploration des utopies et découvertes multiples. Des changements de décors et de personnages, qui, parfois apparaissent spontanément, sans raison et sans cause traçable. Voilà pourquoi j'ai voulu appeler le projet *Out of the blue*. Expression anglo-saxonne et qui veut dire littéralement « sorti du bleu ». Le « bleu » fait ici référence au ciel. L'idée du ciel comme origine d'apparition soudaine. Marco Berrettini

Danssabarbe Titre provisoire

2023

Distribution

Idée et Interprétation Marco Berrettini
Musique Moondog, Robert Wyatt, Daniel Brandt
Scénographie et lumières Bruno Faucher
Costumes et maquillage Séverine Besson
Administration et production Tutu Production - Pauline Coppée

Coproductions (en cours)

Pavillon de la danse Genève, (CH), Réseau des Centre de Développement Chorégraphique en France (thématique du spectacle en lien avec les missions des CDC- histoire de la danse), Black Box theater, Oslo (NO), CCN de Caen (FR).....

Danssabarbe est un projet de solo. Un homme seul sur scène avec son énorme barbe qui fait plusieurs mètres de longueur et qui traîne au sol. Il danse sa barbe ou il est dans sa barbe ou les deux. Il parcourt toute l'histoire de la danse comme si il y avait assisté, depuis le début des temps. Un Matusalem des arts scéniques, la personne la plus âgée mentionnée dans l'Ancien Testament du mouvement. Un testament vivant en quelque sorte, qui nous raconte d'où vient la danse, où tout a commencé. Il crée des liens entre le Big Bang et le Lac des cygnes, entre la Disco et les danses tribales. Mais il déniche aussi les coins les plus reculés où la danse est cachée, voilée, comme dans une Pub de voiture, un mouvement de caméra au cinéma ou tout simplement dans des gestes de la vie quotidienne.

Si ce Matusalem, qui selon la Bible serait mort en même temps que le Déluge, peut nous parler des danses contemporaines, c'est parce que son nom signifie en hébreu "celui qui a congédié la mort". *Danssabarbe* dresse un tableau critique, comique, tragique, gnostique de comment la danse est, et fut ancrée au sein de nos sociétés.

Le mouvement devient ainsi un miroir de nos collectifs mais aussi de notre être intérieur ; un écho de notre enfance ainsi que nos dernières huiles.



*MELK PROD. / Marco Berrettini

LES COLLABORATEURS

Marco Berrettini, danseur et chorégraphe italien, il est né en 1963 à Aschaffenburg, en Allemagne. Son intérêt pour la danse commence en discothèque. En 1978, il gagne le championnat allemand de danse Disco. Fort de cette expérience, il fréquente des leçons de danse jazz, moderne et ballet classique. À 17 ans, il commence sa formation professionnelle de danseur; tout d'abord à la London School of Contemporary Dance, pour ensuite se diplômer à la Folkwangschulen Essen, sous la direction de Hans Züllig et Pina Bausch. Là-bas, il développe son intérêt pour le Tanztheater et débute comme chorégraphe. À la suite de sa formation, il essaie de monter sa propre compagnie à Wiesbaden. Pour accompagner ses tentatives de se faire un nom comme chorégraphe, il étudie pendant deux ans l'Ethnologie européenne, l'Anthropologie culturelle et les Sciences théâtrales à l'Université de Francfort. En 1988, il déménage en France, pour travailler avec le chorégraphe Georges Appaix et crée en parallèle ses propres pièces. En 1999 le Kampnagel de Hambourg produit son spectacle *MULTI(S)ME*. Depuis, Marco Berrettini a produit une trentaine de spectacles avec sa compagnie. Avec *Sturmwetter prépare l'an d'Emil*, il gagne le prix ZKB au Theaterspektakel de Zürich. Depuis 2004 il crée entre autre *No Paraderan*, **Melk Prod. goes to New Orleans* (2007), *iFeel* (2009), *iFeel2* (2012), *iFeel3* (2016), *iFeel4* (2017) et *My soul is my Visa* (2018). En 2019 puis 2020, il présente deux reprises de répertoire, *Sorry, do the tour. Again!* et *No Paraderan*. En 2017, Marco Berrettini obtient le Prix Suisse de la Danse pour la pièce « iFeel3 ».

L'activité de la compagnie s'étend de la performance dans un musée à la collaboration avec des réalisateurs de films, de l'installation avec des plasticiens au dîner avec des gens célèbres.

Samuel Pajand Diplômé de l'Université de Brest en audiovisuel en 2000, il s'oriente très vite vers le travail sonore dans le spectacle vivant. Il travaille entre autres sur des spectacles de Gildas Milin, Joris Lacoste, Judith Depaule et Vincent Macaigne. Par ailleurs, il collabore régulièrement avec Claudia Triozzi et Marta Izquierdo. Il forme avec Fred Costa un duo de musique plus ou moins improvisée *Complexité faible*. Il tente avec Marco Berrettini un duo de musique plus ou moins pop *Summer Music*, et avec Marie Caroline Hominal le duo de musique plus ou moins mystique *SilverGold*. Sa rencontre avec Marco Berrettini date de novembre 2006. Il participe aux créations « Freezao/Défreezao », « *Melk Prod. goes to New Orleans », « Si, Viaggiare », « iFeel », « iFeel2 », « CRY », « iFeel3 », « iFeel4 » et « My soul is my Visa ».

Sébastien Chatellier a étudié le génie mécanique aérospatial et la sociologie à l'université Toulouse II et III, puis il s'est formé à l'école de cirque de Québec. De retour en France, il intègre la formation professionnelle du Centre de Développement Chorégraphique de Toulouse. Depuis, il a collaboré aux créations de Marco Berrettini pour *Old movements for new bodies* et *iFeel*, Georges Appaix pour *Once upon a time*, Pierre Droulers pour *Inoui* et *Flowers*, Ivana Müller pour *While We Were Holding It Together* et à des reprises des rôles pour Michèle Murray et Dominique Rebaud. Il réalise personnellement, en 2006, *champs co-fabriqués* avec Thibaud Le Maguer et, en 2008, *Dimanche 15* à la demande de Jérôme Mauche. Il se forme professionnellement à la méthode Feldenkrais depuis 2007 et participe aux productions suivantes de *MELKPROD. : « iFeel », « Si, Viaggiare » et « CRY », « iFeel3 » et « My soul is my Visa ».

Bruno Faucher De 1983 à 1998, il collabore en tant que régisseur lumière, régisseur général ou éclairagiste avec les artistes suivants: Michel Bouquet, Jean Jourdeuil, Christian Rist, André Wilms, Jacques Bonaffé, Bob Wilson, Daniel Mesguich, Jean Paul Roussillon, Jan Kopp, Odile Duboc, Georges Appaix, Compagnie Castafiore, Peter Sellars, Ingrid Caven, Bernard Lubat, Jacques Robotier. A partir de 1998 : Directeur technique du Groupe Dunes (Madeleine Chiche et Bernard Misrachi) installé à Marseille avec qui il collabore depuis plus de dix ans sur diverses installations multimédias (Koge- Danemark 2010, Ososphères-Strasbourg 2009, Festival Osnabrück 2008, CAC Vilnius 2007, Festival Copenhague, Le19 Montbeliard 2005, Fête des Lumières Lyon 2004, Pôle Multimédia Euroméditerranée, Ferme du Buisson/Arte, Festival de Zagreb, Friche de la Belle de Mai à Marseille...) et sur des spectacles intégrant la danse et la vidéo. Directeur technique et interprète de *MELK PROD., avec qui il travaille depuis dix ans également en tant que scénographe et éclairagiste (*I Feel, Freezao, Melk* goes to New Orleans, No Paraderan, New movements for old bodies, Blitz, Freeze Defreeze, Sorry do the tour, Les Petits Roberts, My soul is my Visa*).

Ruth Childs Danseuse, performeuse anglo-américaine, Ruth Childs est née en 1984 à Londres. Elle grandit aux Etats-Unis où elle étudie la danse (classique et contemporaine) et la musique (violin). Elle s'installe à Genève en 2003 pour terminer sa formation de danseuse au Ballet Junior de Genève. Elle travaille avec plusieurs chorégraphes et metteurs en scène de renom international dont Foofwa d'Imobilité, La Ribot, Gilles Jobin, Massimo Furlan, Marco Berrettini et Yasmine Hugonnet. Depuis 2015 elle réalise également un projet de re-création des premières pièces de sa tante, la chorégraphe américaine Lucinda Childs. En 2014 elle fonde l'association SCARLETT'S pour développer son travail personnel en conciliant danse, performance, film et musique et se dédie à un nouveau projet musical "SCARLETT'S FALL", en collaboration avec Stéphane Vecchione. En 2016 le canton de Genève lui offre une bourse et une résidence de recherche de 6 mois à Berlin pour développer son travail personnel. Elle crée *The Goldfish and the Inner Tube* en collaboration avec Stéphane Vecchione, sa première pièce scénique en 2018. Elle travaille avec la compagnie *Melk Prod. depuis 2018 à travers les projets : *My soul is My Visa, Sorry, do the tour. Again !* et *No Paraderan*.

Chiara Gallerani a étudié la danse en Italie et en France avec de nombreux chorégraphes. Elle collabore avec Adriana Boriello en 1990 et est ensuite de 1992 à 2001 interprète de Paco Decina. Elle danse par ailleurs dans les Cies de Francesca Lattuada et Toméo Verges et Georges Appaix. Sa rencontre avec Marco Berrettini en 1998 marque le début d'une longue collaboration : *Je m'appelle Maryvonne von Strudelberg, Sturmweather prépare l'an d'Emil, Multi(s)me, Freeze/défreeze, Sorry, do the tour!* et *Blitz* co-signé avec Marco Berrettini et trois autres membres de la compagnie. En 2002, elle présente à la Fondation Cartier un solo/performance intitulé *Chiara et le cygne* puis en 2003 *Sweet Savagery* aux Laboratoires d'Aubervilliers. Depuis 2014, elle collabore régulièrement avec Jérôme Bel en tant que assistante et danseuse dans *Gala* et autres projets.

Nathalie Broizat Artiste chorégraphique, elle dirige la Compagnie Love Labo en résidence à la Fondation des Etats-Unis à Paris. Elle est aussi interprète pour Marco Berrettini et Anna Gaiotti. En 2000, elle reçoit la bourse universitaire Fulbright pour étudier à l'Institut Laban/Bartenieff de New York. Elle présente ses premières pièces dans des lieux mythiques tels que la Judson, Danspaceproject, Dixon Place et le Wax à New York. Puis, elle part vivre à Los Angeles pour travailler avec Rachel Rosenthal, pionnière dans l'art de la performance aux Etats-Unis. Elle joue dans des lieux tels que le Getty Center, le Moca (Museum of Contemporary Art), Redcat à Los Angeles et le Single File Festival de Chicago. En 2015 elle reçoit l'héritage de la technique DbD (Doing by Doing) de Rachel Rosenthal qu'elle allie à sa propre méthodologie de travail et qu'elle développe dans la création et la pédagogie. Sa prochaine création *Instant* 2020 sera présentée pour l'ouverture du festival Danse Dense et la clôture du festival Ardanthé en mars 2020.

Victor Roy

Né à Genève en 1984, Victor Roy suit un cursus scolaire classique, puis il effectue un apprentissage d'ébéniste à l'école des arts et métiers de Genève. En 2001, il commence à travailler comme technicien de théâtre au sein de différentes structures genevoises. Ses activités se répartissent entre les régies plateau et la construction de décors à l'atelier de la Comédie de Genève. Il a par ailleurs été assistant scénographe sur la création de *Steak House* de Gilles Jobin, en 2004, et régisseur général sur la tournée de *Sous l'œil d'Œdipe* de Joël Jouanneau. En 2009, il collabore de façon artistique avec la Cie Greffe de Cindy Van Acker, pour laquelle il effectue les conceptions et réalisations scénographiques. Son travail a progressivement pris une direction plus artistique avec des mandats d'éclairagiste et de scénographe. Il a, entre autres, eu l'occasion de collaborer avec les chorégraphes et metteurs en scène La Ribot, Marco Berrettini, Maya Bösch, Yuval Rozman, Marie-Caroline Hominal et Mathieu Bertholet. L'envie de créer ses propres projets l'a conduit à fonder, en 2017, la Compagnie Trans avec le musicien Samuel Pajand, afin qu'ils puissent développer leurs propres performances et installations.

Tutu Production

Créé à Genève en 2007, Tutu Production est une structure de production et de diffusion des arts de la scène. Tutu Production s'attache à collaborer avec des artistes qui développent des œuvres artistiques hybrides. Ils ont en commun un besoin central d'explorer en continu les langages et formes scéniques existants, interrogeant à la fois les regards que nous posons sur nous-mêmes et sur le monde qui nous entoure. Tutu Production travaille actuellement avec Marco Berrettini, Ruth Childs, Phil Hayes, Julia Perazzini et Joel Maillard. Tutu Production et *MELK PROD. ont débuté leurs collaborations en 2008, avec la création de « *MELK PROD. goes to New Orleans ».

MARCO BERRETTINI NO PARADERAN

Sept danseurs attendent, verre à la main, un lever de rideau qui ne vendra jamais. Avec *No Paraderan*, Marco Berrettini s'est attiré les foudres du monde du spectacle...

C'est qu'il avait l'insolence de le remettre en question.

Commentaire de *Le Monde* : « Marco Berrettini s'est attiré les foudres du monde du spectacle pour les raisons les plus évidentes : il a osé remettre en question... »

Texte : Gérard Mordant
Photographies : Manuel Chahin-Villa pour Mouvement

La recherche contemporaine s'est efforcée d'être même ne pas se limiter à la production d'œuvres, mais de réfléchir à la manière de les présenter, de les accueillir, de les partager. C'est ce qui se joue dans le projet de *No Paraderan*, Marco Berrettini s'est attiré les foudres du monde du spectacle pour les raisons les plus évidentes : il a osé remettre en question... »

Le projet de *No Paraderan* est une œuvre qui ne se limite pas à la production d'œuvres, mais de réfléchir à la manière de les présenter, de les accueillir, de les partager. C'est ce qui se joue dans le projet de *No Paraderan*, Marco Berrettini s'est attiré les foudres du monde du spectacle pour les raisons les plus évidentes : il a osé remettre en question... »

Le projet de *No Paraderan* est une œuvre qui ne se limite pas à la production d'œuvres, mais de réfléchir à la manière de les présenter, de les accueillir, de les partager. C'est ce qui se joue dans le projet de *No Paraderan*, Marco Berrettini s'est attiré les foudres du monde du spectacle pour les raisons les plus évidentes : il a osé remettre en question... »



***MELK PROD. / Marco Berrettini**
Budget 2021-2022-2023

CHARGES	2021	2022	2023	Total
1. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
Salaires artistiques				
Direction artistique et chorégraphie	50 400.00	50 400.00	50 400.00	151 200.00
Interprètes création		66 000.00	6000	72 000.00
Interprètes tournées CH	19228.5	40000	40 000.00	99 228.50
Interprètes tournées FR	44880	30000	30 000.00	104 880.00
Musicien - Chef d'orchestre	0	21666	6000	27 666.00
Création lumière		6000	6000	12 000.00
Assistant à la création		4 000.00	3500	7 500.00
Création sonore	0	3 000.00	0	3 000.00
Création scénographique	8000	6 000.00	6000	20 000.00
Création costumes	8000	6 000.00	4000	18 000.00
Direction technique	0	4 000.00	4000	8 000.00
Régisseurs en tournée CH	6000	0.00	0	6 000.00
Régisseurs en tournée FR	12320	12 500.00	12500	37 320.00
Salaires administratifs				
Salair administration et production 30%	20880	20880	20 880.00	62 640.00
Salair diffusion 70%	50 400.00	50 400.00	50 400.00	151 200.00
Salair comptable 10%	7 800.00	7 800.00	7 800.00	23 400.00
Honoraires				
Mandat diff	6 000.00		0.00	6 000.00
Sous-total salaires bruts	227 908.50	328 646.00	247 480.00	804 034.50
Charges sociales patronales CH - 21%	34 588.79	39 493.86	35 590.80	109 673.45
Charges sociales patronales FR - 67%	8 254.40	16 415.00	8 375.00	33 044.40
Charges sociales patronales FR - 58%	26 030.40	17 400.00	17 400.00	60 830.40
Total salaires TTC	302 782.09	401 954.86	308 845.80	1 013 582.75
Frais d'exploitation				
Assurance matériel et RC	1400	700	700	2 800.00
Frais administratifs, fonctionnement du bureau	4000	7000	7000	18 000.00
Promotion, communication	3500	6000	6000	15 500.00
Honoraires vérification des comptes	1500	2000	2000	5 500.00
Frais de déplacements et de représentations	4000	1500	1500	7 000.00
Honoraires embauches étrangers	3800	3800	3800	11 400.00
Location lieu de stockage	7000	7000	7000	21 000.00
Total frais d'exploitation	25 200.00	28000	28000	81 200.00
Frais de production				
Scénographie (construction et achats)	15 000.00	20 000.00	10000	45 000.00
Costumes et maquillage	8 000.00	8 000.00	4000	20 000.00
Matériel technique et son	5 000.00	4 000.00	2000	11 000.00
Salle de répétition et autres frais de résidence	1 000.00	2000	1500	4 500.00
Photos et droits d'auteur	1 500.00	1500	1500	4 500.00
Frais divers de production	4 900.00	13000	10000	27 900.00
Frais de voyage	30 230.00	30230	30230	90 690.00
Frais de logement	49 800.00	11000	6500	67 300.00
Frais de transport décor	21 500.00	21000	21000	63 500.00
Participation frais de repas	35 676.00	22000	15000	72 676.00
Sous-Total frais de production	172 606.00	132 730.00	101730	407 066.00
Divers et imprévu 4%	7 249.45	5574.66	4047.14	16 871.25
Total frais de production	179 855.45	138 304.66	105777.14	423 937.25
Recherches et formations	2 000.00	3000	4000	9 000.00
Total recherches et formations	2 000.00	3000	4000	9 000.00
TOTAL CHARGES	509 837.54	571 259.52	446 622.94	1 527 720.00
PLAN DE FINANCEMENT				
Coproductions	75 000.00	130 000.00	70000	275 000.00
Ville de Genève	70 000.00	70 000.00	70000	210 000.00
Canton de Genève	80 000.00	80 000.00	80 000.00	240 000.00
Pro Helvetia	70 000.00	70 000.00	70 000.00	210 000.00
Loterie Romande	35 000.00	40 000.00	30000	105 000.00
Fondations privées	5 000.00	15 000.00	8000	28 000.00
Coencidencia	8 000.00	0.00	0	8 000.00
Recettes de cession	133 750.00	120 000.00	110 000.00	363 750.00
Recettes frais annexes	19 970.00	15 000.00	12 000.00	46 970.00
Corodis	12 000.00	14 000.00	12 000.00	38 000.00
Prestations de services	1 000.00	1 000.00	1 000.00	3 000.00
Total plan de financement	509 720.00	555 000.00	463000	1 527 720.00
TOTAL PRODUITS	509 720.00	555 000.00	463 000.00	1 527 720.00
RESULTAT	-117.54	-16 259.52	16 377.06	0.00

Statuts de l'association *MELK PROD.

Article 1 - Nom

Sous la dénomination *MELK PROD, il est constitué une association à but non lucratif, régie par les présents statuts et par les articles 60 et ss du Code Civile Suisse.

Article 2 - Siège

Le siège de l'association est à Genève, Avenue Ernest-Pictet 28-30, Case postale 264, 1211 Genève 8.

Article 3 - Buts, objectifs

L'association *MELK PROD. a pour buts et objectifs:

- a) De promouvoir toute manifestation liée au spectacle et à la création artistique
- b) Encourager toute démarche pédagogique visant à développer l'éducation artistique
- c) Entreprendre tout autre démarche qu'elle jugera utile à la réalisation de ses buts

Article 4 - Composition

L'association *MELK PROD. est composé:

- de l'assemblée générale
- du comité
- de l'organe de contrôle

Article 5 - Membres

Peut être membre de l'association toute personne souscrivant aux buts de l'association, et qui en formule la demande. L'admission des nouveaux membres est de la compétence de l'Assemblée générale. La qualité de membre se perd par démission, par non-paiement de la cotisation, ou par décision d'exclusion sans indication de motifs prise par le Comité.

Chaque membre est autorisé à sortir de l'association à condition qu'il annonce sa sortie six mois avant la fin de l'année civile.

Article 5 - Assemblée Générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle se réunit au moins une fois par année, sur convocation individuelle de la présidente faite au moins 15 jours à l'avance, mentionnant l'ordre du jour.

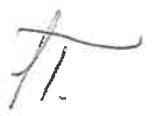
Une assemblée extraordinaire peut être convoquée à la demande du comité ou du cinquième des membres sur demande écrite à la présidente.

Article 6 – Compétences de l'Assemblée générale

- adopter et modifier les statuts selon l'art. 7d).
- nommer la présidente, la secrétaire et sur proposition du comité.
- nommer l'organe de contrôle des comptes.
- prendre connaissance du rapport de gestion de l'année écoulée et du programme pour l'année à venir
- fixer les cotisations annuelles
- dissoudre éventuellement l'association selon l'Art. 7 d).

Article 7 - Fonctionnement de l'assemblée générale

- a) L'assemblée générale est présidée par la présidente de l'association ou, à défaut, par la secrétaire.
- b) L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente est prépondérante.

JB. 

- d) Pour modifier les statuts et pour dissoudre l'association, la majorité de deux tiers de voix des membres présents est nécessaire.
- e) Aucune décision ne peut être prise en dehors des points portés à l'ordre du jour.

Article 8 – Le Comité

Le comité est composé de 2 membres au moins.

Le Comité a le droit et le devoir de gérer les affaires de l'association et de la représenter en conformité des statuts.

Il s'organise librement et nomme en son sein un Président, un Trésorier et un Secrétaire.

L'association est engagée par la signature individuelle du Président, du Trésorier, ou du Secrétaire.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et prend ses décisions à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est déterminante.

Il est valablement constitué, quel que soit le nombre de membres actifs présents.

Article 9 – Compétences du Comité

- Il exécute les mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale.
- Il engage du personnel fixe ou temporaire nécessaire à l'exécution des tâches.
- Il fixe les droits de signature et de représentation.

Article 10 - Organe de contrôle

L'Organe de contrôle est un organe indépendant ou une fiduciaire avalisée par l'Assemblée générale.

Il vérifie les comptes de l'association et rédige un rapport écrit à l'attention de l'Assemblée générale. L'exercice annuel coïncide avec l'année civile.

Article 11 - Ressources:

Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations des membres, les subventions, dons, legs et les revenus ou parts de revenus résultant de ses activités.

Les bénéfiques sont réinvestis dans les activités de l'association ou constituent un fond de réserve.

Article 12 - Responsabilité

Les engagements de l'association ne sont garantis que par les biens de cette dernière. Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle.

Article 13 – Modification des statuts, dissolution:

Toute modification des statuts ou la dissolution de l'association est soumise à l'Assemblée générale, qui décide à la majorité des deux tiers de membres actifs présents. Une telle décision doit être annoncée in extenso sur la convocation.

En cas de dissolution, l'actif éventuel de l'association devra être destiné à une institution d'utilité publique.

Les présents statuts remplacent les statuts de la même association approuvés le 25 février 2001 lors de l'Assemblée Constitutive de l'association. Ils sont approuvés lors de l'Assemblée extraordinaire du 1^{er} novembre 2016.

Le membres du Comité :

Simone Toendury
présidente



Justine Beaujouan
secrétaire



valeurs 2020	2021	2022	2023
-----------------	------	------	------

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations à l'étranger	Nombre de représentations à l'étranger				
Lieux	Nombre de lieux des tournées à l'étranger				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité à mentionner dans le rapport d'activité				

FORMULAIRE D’EVALUATION

de la convention de soutien conjoint pour les
« compagnies à rayonnement suprarégional et international »
2021-2023

entre

Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture

-

Subventionneur x

-

Subventionneur x

et l'Association X
(ci-après X)

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. EVALUATION	3
2.1. Relations entre les parties signataires	3
2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie	3
2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques	3
2.2.2 Suivi du plan financier	4
2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel	4
2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques	4
2.3.1 Engagements financiers	4
3. CONCLUSIONS	4
ANNEXE 1 : FORMULAIRES DE TOURNEES	
ANNEXE 2 : BUDGETS ET COMPTES	
ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD	
ANNEXE 4 : TABLEAU D'EVALUATION BUDGETAIRE	

1. Introduction

En 2021, Pro Helvetia, subventionneur x, x et la compagnie x ont signé une convention de soutien conjoint pour une compagnie à rayonnement suprarégional et international. Cette convention, qui concerne les années 2021 à 2023, est la première/seconde convention de soutien conjoint signée par ces partenaires.

Conformément à l'article 5 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires début 2023.

Afin de mieux préparer la séance d'évaluation, la compagnie complètera le formulaire ci-dessous et le transmettra aux subventionneurs au plus tard une semaine avant la date de la réunion. Les commentaires doivent être concis et précis, chaque sujet pourra être développé pendant la séance et/ou dans les rapports d'activité annuels.

Un rapport d'évaluation réunissant les commentaires de la compagnie et ceux des subventionneurs sera rédigé après la séance et transmis à toutes les parties concernées.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre posé par les collectivités publiques et le projet artistique de la compagnie x, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la compagnie.

2.1. Relations entre les parties signataires

- Les subventionneurs ont-ils transmis les informations de manière régulière et transparente ?

Compagnie :

- La Compagnie a-t-elle transmis les informations de manière régulière et transparente ?

Subventionneurs :

- La compagnie a-t-elle remis les plannings et budgets annuels, les rapports d'activités et les comptes dans les délais impartis et de manière complète ?

Subventionneurs :

2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie

2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques

- Créations

« la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région », art. 4.2 Convention

Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Tournées

« la Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger », art. 4.3 Convention

Compagnie : (voir Annexe 1, évtl. commentaire)

- Projets de médiation et de sensibilisation

« La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible. » art. 4.2 Convention

Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord :

Compagnie : (voir Annexe 3, évtl. commentaire)

Commentaire des subventionneurs :

2.2.2 Suivi du plan financier

- Est-ce qu'il y a eu des écarts significatifs entre le plan financier de la convention et les comptes. Si oui, veuillez expliquer les raisons.

Compagnie :

- proportion du montant global de la convention alloué aux créations, aux tournées, respectivement aux autres projets

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

- proportion entre le montant global de la convention et autres entrées

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire) :

Commentaire des subventionneurs :

2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel

Compagnie :

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques

2.3.1 Engagements financiers

- Est-ce que les engagements des subventionneurs indiqués dans le contrat ont été tenus ?

Compagnie:

- Le rythme de versement des subventions convient-il ?

Compagnie :

- D'autres soutiens ponctuels ont-ils été accordés hors convention par les collectivités publiques partenaires ?

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

3. Conclusions

Compagnie :

Subventionneurs :

Les projets ont été financés de la manière suivante (cumulé 2021 et 2022) :

	CHF	-	%
Créations			
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Co-productions	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total créations	CHF	-	#DIV/0!
Tournées			
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total tournées	CHF	-	#DIV/0!
Projets de médiation sensibilisation			
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total autres projets	CHF	-	#DIV/0!
Autres Projets			
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total autres projets	CHF	-	#DIV/0!
GRAND TOTAL	CHF	-	

La compagnie ne remplit que les zones en jaune

Définitions :

CSC	(Soutiens contenus dans contrat de la CSC)
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	(Soutiens additionnels de commune, canton, Pro Helvetia)
Autres soutiens publics ou para-publics	(Loterie, Corodis, Casino de Meyrin, autre canton etc.)
Co-productions & Cachets	(Des organisateurs)
Divers	(Fondations privées, sponsors, dons, autres)

La CSC a été utilisée de la manière suivante:

	CHF	-	%
Créations	CHF	-	#DIV/0!
Tournées	CHF	-	#DIV/0!
Médiation & sensibilisation	CHF	-	#DIV/0!
Autres Projets	CHF	-	#DIV/0!
Total CSC	CHF	-	#DIV/0!

La compagnie a été financée comme suit :

	CHF	-	%
CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Co-productions et cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
GRAND TOTAL	CHF	-	#DIV/0!